



Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs

Faits saillants du rapport financier

Exercice financier 2022

- ▶ Les actifs financiers
- ▶ Les passifs
- ▶ Les avoirs des contribuables
- ▶ L'évaluation
- ▶ Le rapport financier
- ▶ Mot de conclusion de la Mairesse

RAPPORT DE LA MAIRESSE



En vertu de l'article 176.2.2 du Code municipal, madame la Mairesse fait rapport aux citoyens sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022.

RÉSULTATS

2 829 389 \$

Les actifs financiers

6 439 063 \$

Les immobilisations

2 251 521 \$

Les passifs

339 213 \$

Surplus de l'exercice financier

1 228 881 \$

Avoirs des contribuables (surplus accumulés)



Faits saillants
Rapport financier 2022

FAITS SAILLANTS

Chers citoyennes et citoyens de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, il me fait plaisir de vous présenter le présent rapport qui énonce les faits saillants pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2022. Les points traités sont les suivants :

- Les actifs financiers ;
- Le passif ;
- Les avoirs des contribuables ;
- Le rapport financier ;
- L'évaluation ;
- Le mot de conclusion

LES ACTIFS FINANCIERS

Les actifs du fonds d'administration, constitué de l'avoir en banque des différents comptes et des subventions à recevoir se détaillent comme suit :

- Trésorerie et équivalents de trésorerie 1 368 872 \$
- Débiteurs 1 460 517 \$
- Pour un total de 2 829 389 \$

Les immobilisations totalisent au 31 décembre 2022, la somme de 6 439 063 \$

LES PASSIFS

Les passifs totalisent 2 251 521 \$ et se détaillent comme suit :

- Les emprunts temporaires 914 174 \$
- Les créditeurs et charges à payer 192 856 \$
- Les revenus reportés 93 589 \$
- La dette à long terme 1 050 902 \$



Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs

Faits saillants du rapport financier

Exercice financier 2022

- ▶ Les actifs financiers
- ▶ Les passifs
- ▶ Les avoirs des contribuables
- ▶ L'évaluation
- ▶ Le rapport financier
- ▶ Le mot de conclusion de la Mairesse

RAPPORT DE LA MAIRESSE

Sur les faits saillants du rapport financier 2022

En vertu de l'article 176.2.2 du Code municipal, madame la Mairesse fait rapport aux citoyens sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021.



FAITS SAILLANTS

LES AVOIRS DES CONTRIBUABLES

En ce qui a trait à l'avoir de contribuables, les états financiers au 31 décembre 2022 présentent un surplus accumulé non affecté de 1 228 881 \$ comparativement à l'année précédente où il se chiffrait à 931 829 \$. ¹

La Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs termine donc l'année 2022 avec un excédent de fonctionnements (surplus) de 339 213 \$

L'ÉVALUATION

La valeur foncière de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a été déterminée à 149 591 200 \$ pour la première année du dépôt du rôle d'évaluation en décembre 2019.

LE RAPPORT FINANCIER

Selon l'avis du comptable agréé, de la firme comptable Benoît Côté inc. les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

¹ Certaines dépenses ont été affectées aux surplus accumulés.



Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs

ÉTATS DES RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2021

Faits saillants du rapport financier

R a p p o r t f i n a n c i e r 2 0 2 2

LES REVENUS ET DÉPENSES

L'état des résultats de l'exercice terminé le 31 décembre 2022 au titre des revenus.

Revenus ventilés		Revenus	Budget	Réalisation
Taxes sur la valeur foncière	1 283 624 \$			
Tarification des services municipaux	370 295 \$	Taxes	1 653 919	1 713 367
Gouvernement du Québec	92 870 \$	Compensations tenant lieu de taxes	92 870	94 630
Gouvernement du Canada	- \$			
Services rendus aux organismes municipaux	- \$			
Autres services rendus	109 675 \$	Services rendus	109 675	129 216
Imposition de droits	52 940 \$	Imposition de droits	52 940	68 201
Amendes et pénalités	- \$			
Intérêts	7 500 \$	Autres revenus d'intérêts	7 500	28 061
Autres revenus	0 \$	Autres revenus	0	15 921
Transferts de droits	14 002 \$			
Transferts - Ententes - Partage et autres	47 456 \$	Transferts	61 458	103 392
Total Revenus	-	Total des revenus	1 978 362	2 152 788

L'états des résultats de l'exercice terminé le 31 décembre 2022 au titre des dépenses, page suivante

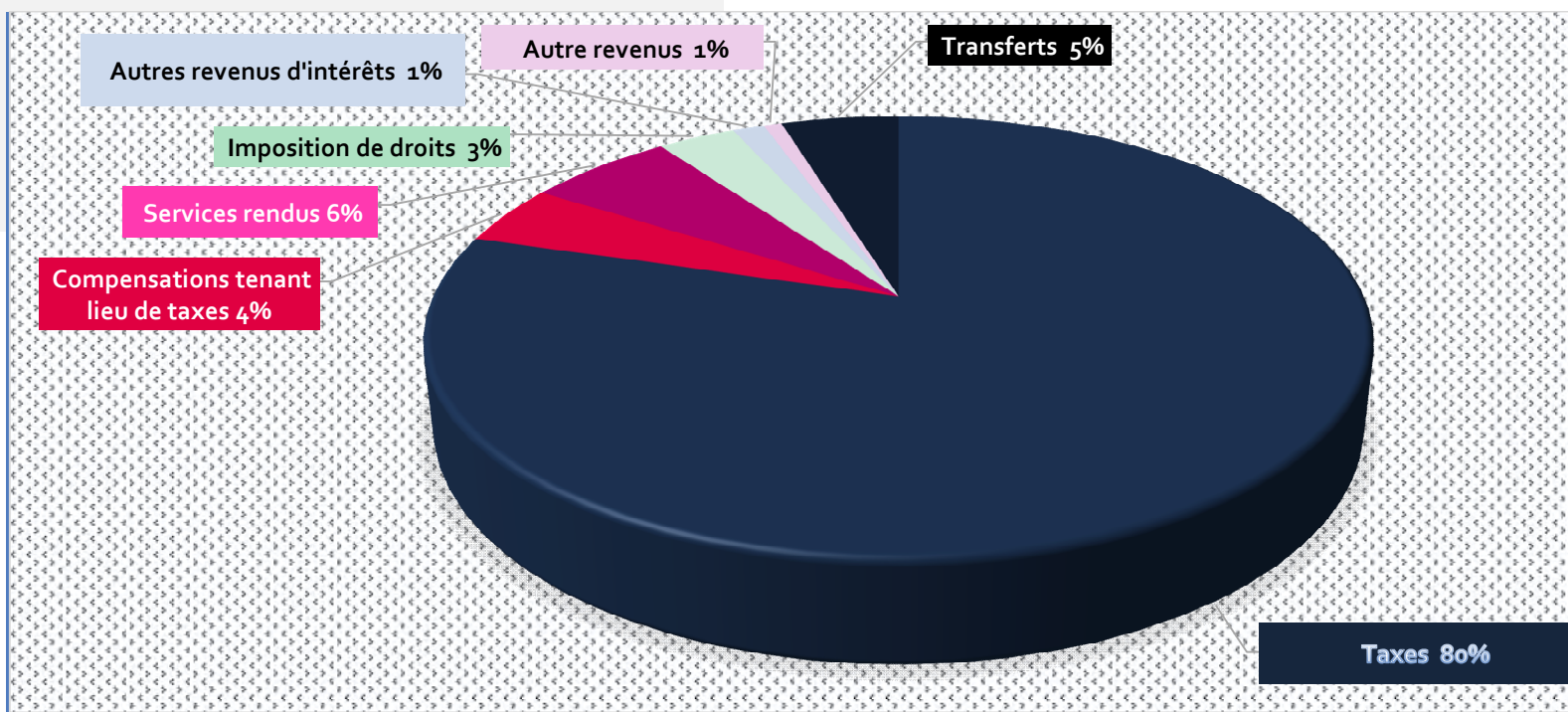
Dépenses ventilées		Charges	Budget	Réalisation
Conseil municipal	58 263 \$			
Gestion financière et administrative	285 899 \$			
Édifice municipal	9 000 \$			
Greffe	13 972 \$			
Évaluation	48 094 \$			
Autres	45 543 \$	Administration générale	460 771	484 611
Police	116 355 \$			
Protection contre l'incendie	110 689 \$			
Protection civile	42 087 \$	Sécurité publique	269 131	238 091
Voirie municipale	217 243 \$			
Enlèvement de la neige	129 000 \$			
Éclairage des rues	22 158 \$			
Circulation	15 000 \$			
Transport adapté	7 986 \$	Transport	391 387	515 116
Purification et traitement de l'eau	59 647 \$			
Réseau de distribution de l'eau	43 275 \$			
Traitement des eaux usées	109 253 \$			
Matières résiduelles Déchets domestiques	118 801 \$			
Matières résiduelles Collecte sélective	44 738 \$			
Protection de l'environnement	15 400 \$	Hygiène du milieu	391 114	558 843
Urbanisme et zonage	56 983 \$			
Promotion et développement industriel	27 389 \$	Aménagement, urbanisme et développement	84 372	59 403
Loisirs	36 289 \$			
Maison - 120, 118 rue Principale	16 648 \$			
Centre récréatif	11 503 \$			
Base de Plein Air du Lac Nairne	136 006 \$			
Camp de jour	39 616 \$			
Autres activités récréatives	5 222 \$			
Bibliothèque	11 700 \$			
Autres activités culturelles	700 \$	Loisir et culture	257 684	238 819
Intérêts - Dette à long terme	22 521 \$			
Autres frais d'intérêts	10 000 \$	Frais de financement	32 521	61 768
Total des dépenses de fonctionnement			1 886 980 \$	2 156 651 \$

Revenus	Réalisation	Budget
Taxes	1 713 367	1 653 919
Compensations tenant lieu de taxes	94 630	92 870
Services rendus	129 216	109 675
Imposition de droits	68 201	52 940
Autres revenus d'intérêts	28 061	7 500
Autre revenu	15 921	0
Transferts	103 392	61 458

ÉTATS DES RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2021

Total des revenus	2 152 788	1 978 362
--------------------------	------------------	------------------

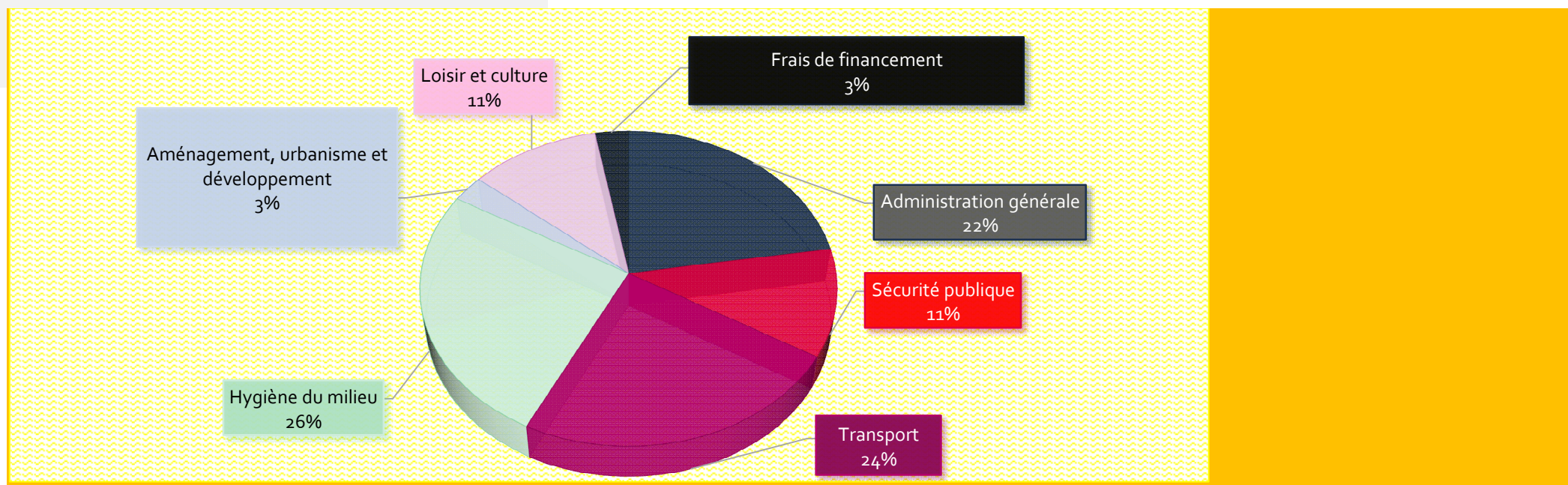
ÉTATS DES RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2022 AU VOLET DES REVENUS



Dépenses	Réalisation	Budget
Administration générale	484 611	460 771
Sécurité publique	238 091	269 131
Transport	515 116	391 387
Hygiène du milieu	558 843	391 114
Aménagement, urbanisme et développement	59 403	84 372
Loisir et culture	238 819	257 684
Frais de financement	61 768	32 521

TOTAL des dépenses	2 156 651 \$	1 886 980 \$
---------------------------	---------------------	---------------------

ÉTAT DES RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2022 AU VOLET DES DÉPENSES





Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs

Faits saillants du rapport financier

Exercice financier 2022

- ▶ Les actifs financiers
- ▶ Les passifs
- ▶ Les avoirs des contribuables
- ▶ L'évaluation
- ▶ Le rapport financier
- ▶ Le mot de conclusion de la Mairesse

RAPPORT DE LA MAIRESSE

Sur les faits saillants du rapport financier 2022

En vertu de l'article 176.2.2 du Code municipal, madame la Mairesse fait rapport aux citoyens sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022

RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION

DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En vertu de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, le rapport financier détaille la rémunération et l'allocation de dépenses de chacun des membres du conseil municipalité, reçue soit de la municipalité, d'un organisme mandataire ou d'un organisme supra municipal. Voici la rémunération annuelle des membres du conseil municipal en 2022.

Le total pour le poste de la mairie ainsi que le total pour le poste de conseiller, par année, sont les suivants :

MUNICIPALITÉ	Mairesse	Conseiller
Rémunération de base	12 000 \$	4 000 \$
Allocation de dépenses	6 000 \$	2 000 \$
Sous-total	18 000 \$	6 000 \$
MRC CHARLEVOIX-EST		
Rémunération de base	9 239 \$	
Allocation de dépenses	4 620 \$	
Sous-total	13 859 \$	
TOTAL	31 859 \$	6 000 \$

LE MOT DE CONCLUSION

Les états financiers de l'année 2022 présentent un excédent de fonctionnements de l'exercice à des fins fiscales de 339 213 \$ faisant grimper les surplus accumulés de la Municipalité à plus de 1,2 million \$. Notons que certaines dépenses ont été affectées aux surplus accumulés pendant l'exercice financier de 2022. À titre d'exemples, notons l'aide financière de 8 000 \$ accordée aux administrateurs du Centre récréatif Aimélacois, ainsi que des dépenses en lien avec la réparation importante d'équipements et des travaux de voirie.

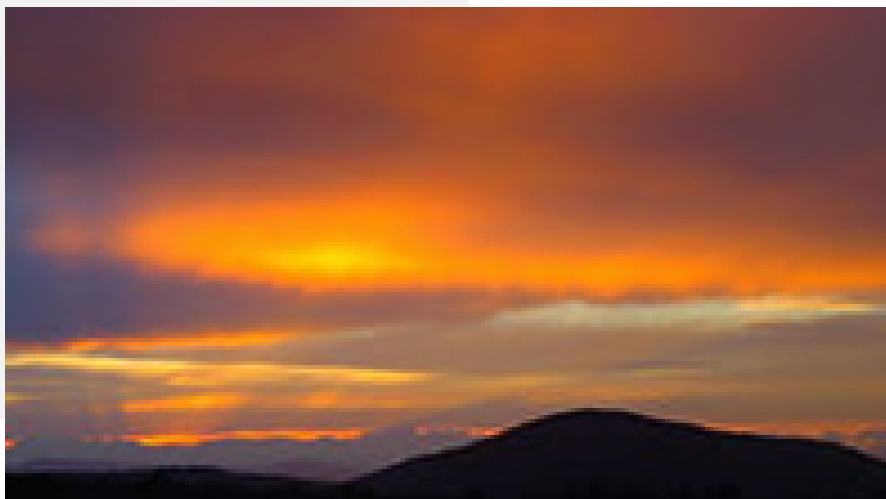
L'exercice financier se terminant au 31 décembre 2022 enregistre des augmentations de revenus au réel provenant notamment des services rendus de l'ordre de 17,82 % comparativement aux prévisions budgétaires 2022 ainsi que des activités à la Base de plein air pour les activités de location de camping.

En raison de la forte attractivité du territoire de la Municipalité on enregistre depuis quelques années de grands mouvements sur le plan des transactions immobilières correspondant à une augmentation des revenus d'impositions de droit notamment se rapportant à deux éléments principaux que sont : les mutations immobilières ainsi que les nouvelles réglementations qui sont en vigueur depuis 2021 (règlement sur le droit supplétif et les transactions sur les propriétés de plus de 500 000 \$). L'année 2022 ne déroge pas de ce constat. Toutefois, le contexte économique nous suggère qu'il y aura peut-être un ralentissement en cette matière et nos prévisions budgétaires pour l'année 2023 en tiennent compte avec un revenu conservateur à ce volet.

La hausse soutenue constatée à la Base de plein air en 2020 et 2021 s'est stabilisée en 2022.

Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs Fait saillants du rapport financier

Exercice financier 2022



Bien que le nombre de visiteurs en comparaison à 2021, année exceptionnelle au plan touristique dans la région, a légèrement chuté, les revenus sont demeurés stables et démontrent bien l'attractivité qu'exerce le site, non seulement sur la population locale, mais également sur les visiteurs et témoigne du positionnement de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs comme destination touristique. Les revenus substantiels enregistrés à la Base de plein air du lac Nairne sont le résultat notamment d'une mise en valeur soutenue d'un site unique pour la pratique d'activités nautiques dans la région, ainsi que de la satisfaction de la clientèle que l'on doit, en grande partie, à la qualité des services et du personnel.

En effet, près de 40 % de la clientèle de passage provient de la région de Montréal et plus de 25 % de la région de Québec.

En ce qui a trait à la clientèle touristique avec réservation cette fois, plus de 45 % proviennent encore une fois de la région de Montréal, et 20 % de la région de Québec, alors que les visiteurs séjournent en moyenne une à trois nuitées. La répartition de la clientèle saisonnière provient à 50 % de la région de Charlevoix alors que près du quart de cette clientèle est issue de la région de Québec.

Cette tendance de la fréquentation de la Base de plein air du lac Nairne nous motive également à miser sur l'amélioration des installations. À cet égard, des interventions se sont poursuivies en 2022 au volet du service internet et du réseau électrique desservant la clientèle. La bonification du montage financier pour la réalisation d'un nouveau pavillon d'accueil se poursuit suite au lancement de l'appel d'offres de 2022. La situation du marché de la construction plus difficile nous oblige à revoir ce montage financier, afin de permettre la réalisation dans un proche avenir de cet équipement incontournable où la signature du bâtiment assurera la position et le rayonnement de la municipalité et des installations.

Au titre des réalisations, l'année 2022 fut marquée par la continuité de l'aménagement de la Halte routière de Menaud avec une bonification des affichages éducatifs et l'acquisition d'une biciborne qui sera installée sous peu. Rappelons que ce projet de haltes routières s'inscrit dans le circuit de la route des montagnes mettant en valeur les municipalités de Saint-Aimé-des-Lacs, Notre-Dame-des-Monts et Saint-Urbain et a été réalisé grâce à la contribution financière du ministère du Tourisme, des municipalités impliquées et a été chapeauté par Tourisme Charlevoix.

La conception et l'installation de panneaux d'affichage dans différents secteurs de la municipalité ont été installées en 2022 et s'inscrivent également dans la mise en valeur de notre territoire.

L'exercice financier de 2022 a permis aussi d'investir dans les services professionnels menant à l'élaboration de différents documents d'appel d'offres nécessaires à la réalisation de projets en immobilisation. À ce titre, notons les travaux de plus de 900 000 \$ réalisés dans le cadre de la TECQ pour la réfection du réseau d'aqueduc de la rue Principale et du pavage du chemin de la Réserve.



Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs Fait saillants du rapport financier

Exercice financier 2022

Grâce au soutien de divers programmes d'aide à la voirie locale, des travaux ont été réalisés sur le rang Saint-Thomas, le chemin Trudel et le chemin du Pied-des-Monts, chemin des colon et chemin Trudel totalisant plus de 40 000 \$. La municipalité est consciente qu'il y a beaucoup à faire dans ce domaine sur l'ensemble du territoire et nous demeurons à l'affût de différents appels de projets afin de permettre des investissements d'importances pour l'amélioration notamment du chemin du Pied-des-Monts et du chemin du Lac Nairne. Ces appels de projets nous permettront, en raison des ratios de la partie municipale et de la partie subventionnée, de réaliser à moindres coûts ces travaux pour les citoyens.

Au volet des ressources humaines, l'année 2022 correspond à la dernière année de la convention collective des employés. Pour l'heure les négociations ont débuté et le dossier chemine bien. La municipalité continue à être proactive dans les divers outils visant le programme de prévention et l'application des renouvellements annuels de formation et de mise à jour des équipements.

Notons aussi l'importance accordée aux familles et l'année 2022 continue à trouver écho à ce volet auprès des élus alors que la municipalité, pour une deuxième année, reconduit son partenariat avec le camp Le Manoir pour la tenue et l'animation de ses camps de jour dédiés à la clientèle de 4 à 12 ans. L'initiative avait déjà connu un franc succès auprès des familles en 2021. Ce partenariat pour la tenue de camps de jour qui inclut le service de garde présente toujours des tarifs d'inscription très abordables puisque la municipalité en absorbe majoritairement le coût. C'est donc près de 50 000 \$ qui sera défrayé par la municipalité pour ce service dédié aux jeunes familles cet été.

Toujours concernant les familles, la municipalité continue à soutenir l'intérêt des jeunes envers diverses disciplines sportives ou culturelles en contribuant au remboursement des coûts d'inscription des programmes de leur choix.

Dans le but d'améliorer l'offre de loisirs pour les jeunes, la municipalité travaille dans la présente année, et tel qu'indiqué aux prévisions budgétaires 2023, à la planification nécessaire des projets et au montage financier pour des investissements à ce volet dès 2024.

Au volet de la protection de l'environnement, la reconduction de l'entente avec l'association de protection de l'environnement du lac Nairne (APELN), pour 3 ans, a été signée soulignant ainsi la précieuse contribution et collaboration de l'association à l'objectif fondamental que partage la Municipalité à l'égard de la protection du lac Nairne.

La préservation des autres plans d'eau n'échappe pas au Conseil qui a adopté les crédits nécessaires pour une étude visant le lac Sainte-Marie en 2022. Pour la présente année, ce même intérêt se poursuit alors que diverses études visant six lacs situés sur le territoire sont en cours d'élaboration. Toujours concernant le volet environnemental, *la Municipalité reconduit le programme pour l'analyse de l'eau de puits des résidences isolées pour l'année 2023 alors que plus d'une trentaine de citoyens se sont prévalus de ce service en 2022.*

Depuis 2012, la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) exige des municipalités du Québec qu'elles exécutent une série de mesures afin d'atteindre les objectifs provinciaux d'économie d'eau potable. Leurs études et leurs données indiquent une consommation de l'eau anormalement élevée au Québec, ce qui nous situe parmi les sociétés les plus grandes consommatrices d'eau.



La Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs au même titre que les autres municipalités du Québec, a donc débuté en 2022 l'installation de compteurs d'eau afin d'évaluer la consommation d'eau potable d'un échantillonnage de résidences et de tous les établissements commerciaux et institutionnels. L'exercice se poursuivra en 2023 et les données permettront de dresser un bilan de la consommation appuyée par l'adoption de la réglementation associée dont les mesures ont pour objet la protection de la ressource et la saine gestion des installations.

Cette mesure permettra ultimement d'établir un plan de gestion de l'eau afin de se conformer aux exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

En terminant, nous tenons à remercier tous les élus pour leur travail soutenu et leur implication ainsi que les employés qui adhèrent avec dévouement aux objectifs de l'organisation dont l'objectif ultime est le mieux-être des citoyens.

Déposé à la séance du 14 juin 2023

